



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Epernay, le 19 août 2025

CONVOCATION OFFICIELLE

OBLIGATOIRE ET REGLEMENTAIRE

Prospections jaunisse 2025 - ZD Vallée de la Marne rive droite (chantier Binson-et-Orquigny et Villers-sous-Chatillon)

Participant : LACROIX DELOZANNE SCEV
Scev LACROIX DELOZANNE 4 rue des Genets MONTIGNY SOUS CHATILLON
51700 CHATILLON SUR MARNE

Date : 26 août 2025 à 08h00, Halle de Reuil, à l'entrée du village

Surface totale engagée :

COMMUNE	SURFACE ENGAGÉE	PERSONNE(S) REQUISE(S)
CHATILLON-SUR-MARNE (51136)	2812 m ²	1
COEUR DE LA VALLEE (51457)	5139 m ²	1
TOTAL	7951 m ²	1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral du 07 mai 2025, en tant qu'exploitant de parcelle(s) viticole(s), vous êtes tenus de participer, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de votre choix, aux opérations de surveillance collectives obligatoires. Votre implication dans le dispositif de surveillance « flavescence dorée » mis en place par le Comité Champagne, sous le contrôle de la DRAAF Grand Est, est **obligatoire et réglementaire**. Vous devez y participer ou vous y faire représenter.

La prospection exhaustive de la Zone Délimitée (ZD) est programmée le 26 août 2025, à 08h00. Votre participation doit être dimensionnée à la surface de votre exploitation incluse dans la ZD, comme mentionné dans le tableau ci-dessus, soit 1

personne par tranche de 1 ha 50.

L'émargement de feuilles de présence est obligatoire et permettra de s'assurer de votre participation. A ce titre, et pour fiabiliser cette étape, le QrCode ci-dessous vous sera demandé ou, à défaut, le nom officiel de votre structure. De ce fait, vous devez venir impérativement avec votre convocation ou la confier à la personne vous représentant. **L'émargement se fera uniquement à la fin du chantier de prospection.** Il n'y aura aucun émargement différé après clôture du chantier de prospection.



QrCode à présenter en fin de chantier de prospection

Le fait de ne pas respecter les prescriptions édictées par arrêté préfectoral pourra conduire à des sanctions pénales et administratives.

Il est primordial de tous se mobiliser contre la flavescence dorée, maladie épidémique qui menace la pérennité du vignoble.

A noter que la date et/ou l'horaire de rendez-vous de la demi-journée de surveillance obligatoire pourraient être modifiés selon la période de vendange et/ou le seuil de vigilance pour canicule émis par Météo France. Ces changements vous seront communiqués par email et figureront sur le site extranet du Comité Champagne. Merci de rester attentif à l'approche de cette demi-journée de prospection. Dans tous les cas, prévoyez de vous équiper en chapeau/casquette, protection solaire et eau.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Sébastien DEBUISSON
Directeur Qualité et développement Durable
Comité Champagne

Nathalie WILBERT
Cheffe du Pôle Inspections Mutualisées
du site de Châlons en Champagne
DRAAF SRAL Grand Est

Contacts:

Comité Champagne : Pascale PIENNE (pascale.pienne@champagne.fr), Alexandra BONOMELLI (alexandra.bonomelli@champagne.fr)

DRAAF SRAL Grand Est : Delphine PETERMANN (delphine.petermann@agriculture.gouv.fr)

Informations

Pour en savoir plus sur la flavescence dorée, un module de formation en ligne est disponible sur le site des Chambres d'agriculture du vignoble champenois.

Retrouver les dates et lieux de rendez-vous sur l'extranet du Comité Champagne (<https://extranet.comitechampagne.fr/>) ou sur le portail "Projets collectifs" (<https://pcollab.comitechampagne.fr/>)